La Roland Bettoni - Règlement et consignes

L'essentiel de ce règlement sera énoncé aux participants à l'oral au moment du départ :

Article 1

La Roland Bettoni est une randonnée libre, non chronométrée et sans classement, à but caritatif, et dont les bénéfices seront reversés à l'ARTC :

Association pour la **r**echerche sur les **t**umeurs **c**érébrales

Article 2

Les participants respectent l'esprit de la manifestation, convivialité, entraide, pas de compétition, et tout cela dans un but caritatif.

Article 3

Les participants respectent le code de la route tout au long de la sortie, aidés en cela par les signaleurs.

Article 4

Les participants respectent la propreté des voies empruntées et conservent leurs emballages vides et autres restes dans leur poche.

Article 5

Les cyclistes participants s'engagent à circuler en file doubles, et à être vigilants quant à leur position par rapport à leurs voisins de peloton.

Article 6

Les participants acceptent d'être pris en charge par les services compétents, en cas d'accident.

Article 7

Les participants acceptent que les organisateurs prennent toutes les mesures nécessaires, lors d'éventuels événements non prévus.

LA ROLAND BETTONI – Horaires

-3 parcours de vélo de route sont proposés, le début et la fin sont communs aux trois.

-Le parcours familial VTT est situé presque entièrement sur des chemins, séparés de la route.

12 h 45 – Accueil des participants

12 h 55 – Consignes de sécurité énoncées à l'oral

- Départ des 3 parcours de vélo, répartis en 3 sas

13 h 10 – Départ de la marche, VTT, Trail

15 h 00 à 18 h 00 - Apéro en commun, 10 rue des Acacias

-La traversée de Verdun, située à la fin des parcours, et en petits groupes, aura lieu dans les plages horaires suivantes

14 h 30 – 17 h 30

Tous les participants, marche et vélo, seront rentrés à Dugny**à 18 00** au plus tard.

Nature et modalités d'organisation de « La Roland Bettoni » 2026

La Roland Bettoni est une randonnée cycliste , libre et sans classement, ainsi qu'une marche et un parcours VTT.

Elle aura lieu le samedi 19 septembre 2026 au départ de Dugny sur Meuse.

On peut attendre 250 cyclistes et 50 marcheurs au maximum.

Une attestation d'assurance spécifique pour cette randonnée, souscrite par le Sav sera transmise en temps utile.

1. Parcours vélo

-Départ à Dugny (en dessous du cimetière) en 3 groupes des cyclistes, les 3 parcours route ayant le même début :

12 h 45 Enoncé des consignes de sécurité

13 h 00 Départ successif des 3 groupes de vélo de route

13 h 10 Départ VTT, marche , Traiil

Tout le monde sera rentré à Dugny à 19 heures 00 au plus tard.

Des signaleurs mobiles seront postés aux points sensibles, particulièrement au début de parcours, où les groupes de cyclistes sont les plus nombreux (voir outil cartographie). Par la suite, après la première côte, les groupes sont plus restreints, ils circulent en respectant le code de la route.

Signaleurs (à date)

Joel Toussaint permis de conduire n°820814300751

Serge Kozacsinski permis de conduire n°820214208084

Jean Paul Pierron permis de conduire 363535

Julie Bettoni permis de conduire n 20AOO9504

Laure Bettoni permis de conduire n 96015510

1 véhicule d'ouverture complétera le dispositif avec au moins 2 signaleurs mobiles à l'intérieur :

Patrick Marie Dit Lacour 18AG57211

Philippe Cornerotte 06337802

Maurice Nicolas permis n 288796

1 autre véhicule complétera le dispositif avec à l'intérieur

Marc Bettoni permis de conduire n 920355100383

Laurent Bienaimé permis de conduire n 840755100269

Ces signaleurs seront notamment déployés aux points signalés dans l'outil cartographie, au début du parcours route.

Les 3 parcours de vélo et le parcours de marche, VTT, Trail (le même pour les 3 disciplines) sont disponibles dans l'outil de cartographie, ainsi que dans la plaquette, village par village.

2. Marche, VTT, Trail

Les marcheurs et cyclistes VTT seront pratiquement tout le temps sur des chemins (voir parcours) excepté lors de la traversée de la grand route de Dugny, où une vigilance particulière sera observée